

# Démocratie et développement durable en Afrique francophone : éléments pour un débat

Par Martin KALULAMBI PONGO  
Université Nationale de Colombie (Colombie)  
kalulambi@hotmail.com

*Cette communication discute de la relation entre la démocratie et le développement durable en Afrique francophone. Partant de l'idée que l'une et l'autre se rejoignent dans l'idéal d'un présent vivable et d'un futur durable et que leurs défis sont entremêlés, l'analyse défend l'idée selon laquelle la démocratie, pour se consolider, doit trouver son prolongement dans des mesures économiques et sociales. Et, réciproquement, les stratégies de développement ont besoin, pour être mises en œuvre, d'être validées par la participation démocratique.*

En un peu plus de dix ans, les pays d'Afrique francophone ont connu une mutation qui les a sortis de régimes à parti unique et les a engagés dans un processus de retour vers des régimes démocratiques ou ce qui peut y ressembler. L'impératif démocratique, avec ses défis, s'est superposé sur celui, ancien mais toujours d'actualité, du développement. Les brèves remarques qui suivent ont pour objectif d'esquisser une interprétation qui fasse ressortir le lien entre la *démocratie* – entendue comme « espace institutionnel de reconnaissance mutuelle des idées et des intérêts » – et le *développement durable*, pris au sens que lui ont donné les Nations unies, c'est-à-dire un développement économiquement viable (satisfaction des besoins d'une génération), socialement équitable (dans une solidarité horizontale) et écologiquement reproductible (dans une solidarité verticale, *i.e.* intergénérationnelle). L'hypothèse que j'entends soutenir est que le besoin de mettre en place et de renforcer les institutions démocratiques ne fait pas concurrence à celui du développement, y compris dans sa version durable. L'un rétro-alimente l'autre, et *vice versa*. D'une part, parce que la démocratie est une méthode plus qu'une fin qui permet à la société qui l'adopte de délibérer sur des meilleures solutions qui organisent la vie de tous pour que chacun puisse s'épanouir dans la liberté la plus grande. D'autre part, parce que le développement durable, imaginé comme une construction collective, appelle à l'amélioration du bien-être, tant à l'échelle de l'individu qu'à celle de la société.

## **1. Démocratie et développement durable : deux concepts, deux projets**

Les concepts de démocratie et de développement durable ne sont pas nouveaux dans les débats académiques et politiques africains et sont même devenus, ces dernières années, la référence obligée des acteurs sociaux, des responsables politiques et des institutions internationales. Les uns et les autres mobilisent la notion de démocratie pour revendiquer des nouvelles formes de gestion de la vie politique, économique et sociale. De la même manière, ils recourent à la notion du développement durable pour souhaiter un présent vivable et un futur durable à travers la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la préservation des écosystèmes, les changements de valeurs, de comportements et de modes de vie, etc.

### **a) Impératif démocratique et réalités en Afrique francophone**

Nul doute que l'écroulement des régimes autoritaires survenu en Afrique (francophone) depuis 1990 a suscité l'espoir dans de nombreux pays, autant qu'il a engagé ceux-ci dans une transition vers des régimes ouverts aux paramètres de la démocratie. Certains pays (Bénin, Sénégal, Mali) se sont dotés d'un système démocratique progressif où l'on observe le multipartisme, l'alternance électorale, la progression des libertés civiles, de même que la consolidation des sociétés civiles (ONG, organismes communautaires, associations professionnelles et autres groupes, etc.). Désormais, ces dernières agissent comme groupes de pression et jouent un grand rôle dans l'expression des aspirations populaires. D'autres pays, comme le Togo, la RDC, le Cameroun, etc., déploient des efforts qui, hélas, n'ont pas encore engendré une acceptation minimale de règles du jeu partagées : la stratégie du bras de fer est la norme et toute crise politique devient une crise du régime opposant les responsables politiques au pouvoir et les oppositions désunies et en crise permanente. Blocage, essoufflement, tentatives de restauration des régimes autoritaires, etc., observés dans ces pays après l'euphorie de 1990-1991, ont révélé à la fois l'indétermination, l'incertitude et les difficultés des

processus démocratiques. D'autres pays enfin (Côte-d'Ivoire, les deux Congo, Centrafrique, Burundi, Guinée) patagent dans un processus instable, caractérisé par des conflits armés avérés ou latents, des coups d'État, l'absence d'État de droit, etc., qui menacent la stabilité<sup>1</sup>. Tous ces cas de figure montrent que la démocratie demeure un idéal à atteindre, et, donc, un projet à réaliser dans ses multiples dimensions politique, économique et sociale.

Si cet idéal a un sens, c'est celui de convertir les pays africains francophones en un espace public bâti sur le débat pluraliste, sur les institutions qui garantissent le succès de ce débat dans le jeu serein des pouvoirs et des contre-pouvoirs. C'est aussi celui de les doter d'une démocratie fondée sur la force de la rationalité qui cherche les solutions les plus fertiles aux problèmes des populations, et sur l'éthique d'une responsabilité collective dans la quête de la justice sociale et du bonheur du plus grand nombre pour l'efficacité des choix politiques, économiques, sociaux et culturels. Il ne s'agit pas seulement de rendre les pays « démocratiques », mais il faut aussi les rendre vivables. Dans ce sens, la démocratie apparaît comme une vaste interrogation sur les pratiques politiques l'espace politique, les questions et les situations socio-économiques complexes et déplorable qui « travaillent » encore les sociétés africaines d'aujourd'hui. La mutation qu'impose le processus oblige à penser la démocratisation comme une nécessité pour l'épuration des mœurs politiques, pour la production des services qui, en plus d'être faible, est rongée par des formes africaines de corruption, tant au sommet de l'État qu'au niveau des appareils administratifs et para-administratifs. Elle est aussi une nécessité pour des minorités ethniques, des catégories sociales, y compris les femmes et les enfants, des groupes défavorisés, etc., qui n'ont pas toujours la liberté et les moyens de se protéger contre l'arbitraire et de se faire entendre afin de peser sur les décisions qui affectent leur existence. Elle est enfin une nécessité pour de nouvelles formes de gestion de la vie économique et sociale, d'autant plus que les indicateurs macroéconomiques, sociaux et sanitaires sont dégradés. Le Rapport mondial 2003 du PNUD sur le développement humain indique, du moins pour les pays africains, une croissance économique insignifiante, une extrême pauvreté, des légers progrès en éducation, des inégalités des revenus, etc.<sup>2</sup>.

## **b) Du concept de développement durable**

La dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle a été marquée par une véritable prise de conscience des questions environnementales, tant au niveau mondial que national, avec l'injection dans le Rapport Brundtland<sup>3</sup> du concept de développement durable. Dans son entendement, ce concept désigne un développement fondé sur la gestion attentive des ressources pour le bien-être des générations actuelles, mais soucieuse de ne pas compromettre celui des générations futures. Cette prise de conscience a été concrétisée par l'adoption en 1992 au Sommet de Rio d'un programme de travail dit « Agenda 21 » qui sert aujourd'hui de base de discussions dans les forums nationaux et internationaux. Comme corpus théorique, le concept de « développement durable » a une dimension environnementale importante<sup>4</sup>, mais non exclusive, qui est doublée, dans la sphère économique, de dimensions humaine et sociale. Autant que la première, ces dernières visent l'amélioration du bien-être humain (ou son maintien) par des caractéristiques personnelles (éducation, santé, libertés individuelles, etc.) ou collectives (démocratie, cohésion sociale, niveau et répartition des richesses, etc.).

Sous l'impulsion de la réflexion amorcée au Sommet de Rio en 1992, l'idée du développement durable intégral – enrichie dans le « Plan d'action de Johannesburg », adopté le 4 septembre 2002 – s'est imposée avec les thèmes de *précaution*, qui favorise une approche préventive plutôt que réparatrice, de *solidarité* entre les générations actuelles et futures, et entre toutes les populations du monde, et de *participation* de l'ensemble des acteurs sociaux aux mécanismes de décision<sup>5</sup>. Je reviendrai plus loin sur ces lignes directrices, mais en passant, il faut dire que douze ans après Rio, l'Agenda 21 pour le développement durable est resté pratiquement lettre morte en Afrique où l'on déplore tous les maux et tous les fardeaux.

<sup>1</sup> Pierre Franklin Tavares, « Désintégration des souverainetés nationales. Pourquoi tous ces coups d'État en Afrique ? », *Le Monde diplomatique*, janvier 2004, p. 16-17.

<sup>2</sup> Cf. : PNUD, Rapport mondial sur le développement humain. Les objectifs du millénaire pour le développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine, Paris, Pnud-Economica, 2003, pp. 3-65.

<sup>3</sup> Du nom du docteur Gro Harlem Brundtland qui, en 1983, a présidé la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et a produit le Rapport *Notre avenir à tous*, 1989. Ce rapport servira de base à la Conférence des Nations unies pour l'environnement de 1992, dite « Sommet de Rio ».

<sup>4</sup> Lire Edouard Goldsmith, *Le Tao de l'écologie. Une vision écologique du monde*, Editions du Rocher, Monaco, 2002.

<sup>5</sup> Cf. Le dossier « Environnement et développement. Le défi du XXI<sup>e</sup> siècle », *Alternatives économiques*, juillet-août 2002.

Plus particulièrement, les pays africains francophones sont une métaphore surprenante de ces maux et le développement non durable se lit à livre ouvert : dégradation de l'environnement, généralisation de la pauvreté, négligence de l'habitat, désertification, manque d'eau salubre, expansion de l'épidémie du sida, mauvaise gouvernance, recrudescence des conflits armés, insuffisance de l'accès aux marchés, dette extérieure écrasante, baisse des flux d'aide publique, etc.<sup>6</sup>. Plus que jamais, ils se trouvent confrontés à ces défis pour négocier positivement le développement durable : une notion aujourd'hui pervertie par le « monde des affaires » qui l'a rendu synonyme de croissance durable<sup>7</sup>.

Et pourtant, la croissance désigne l'augmentation des quantités productives indépendamment de leur qualité et de leur impact social et écologique, alors que le développement englobe la croissance mais la dépasse qualitativement en ayant pour objectif le bien-être humain. Aujourd'hui, les analystes postulent une autre vision de la croissance du fait des coûts sociaux et écologiques qu'elle a entraînés<sup>8</sup>. Ils postulent aussi une autre globalisation, alors que celle-ci avait été considérée dans les années 1990 comme « le nouveau moteur du progrès économique à l'échelle planétaire ». Au hasard d'un choix entre d'innombrables critiques formulées récemment sur le sujet, je citerai le Rapport 2003 du PNUD qui admet que « *cette vision optimiste s'est révélée largement inopérante pour des centaines de millions de pauvres* ». Mais aussi Joseph E. Stiglitz qui, après avoir démissionné de ses fonctions de vice-président de la Banque mondiale, lançait ce véritable réquisitoire : « *Aujourd'hui, la mondialisation, ça ne marche pas. Ça ne marche pas pour les pauvres du monde ; ça ne marche pas pour l'environnement ; ça ne marche pas pour la stabilité de l'économie mondiale.* »<sup>9</sup>

En tant que projet, le développement durable apparaît comme un nouveau mode de gestion. C'est une approche qui refuse le non développement, comme elle refuse le développement non raisonné qui empêcherait les développements futurs. C'est une invitation à un développement différencié dans son objet, dans l'espace et dans le temps ; un développement pluridimensionnel qui comporte certes l'environnemental et économique, mais aussi le politique, le social et le culturel.

## **2. La démocratie est-elle sans rapport avec le développement durable ?**

De par les espoirs placés en eux, la démocratie et le développement durable ne sont autre chose que deux objectifs hautement désirables, deux projets dont la finalité principale est la recherche et l'amélioration du bien-être de tous. Leurs défis sont divers, complexes et inter-reliés, à tel point que la poursuite de l'un ne peut signifier l'abandon de l'autre. Cette lecture nous éloigne du discours stérile qui disait « *développez-vous d'abord et vous vous démocratiserez après* » ou bien « *démocratisez-vous d'abord et vous vous développerez après* » et qui a été dénoncé dans certaines analyses<sup>10</sup>. Toutefois, je fais mienne cette idée soutenue dans un rapport récent de l'Unesco : « *Pour se consolider, la démocratie politique doit trouver son prolongement dans des mesures économiques et sociales qui favorisent le développement, de même que toute stratégie de développement a besoin, pour être mise en œuvre, d'être validée et renforcée par la participation démocratique.* »<sup>11</sup> Toute la question est donc de savoir si les paramètres qui consolident la démocratie confèrent une finalité qui soit celle d'engager une dynamique du développement durable. Ou, à l'inverse, si les stratégies pour un développement durable ont quelque chose à voir avec dans la consolidation la démocratie.

---

<sup>6</sup> REDDA, Rapport de la Deuxième Conférence panafricaine des organisations de la société civile. Élaborer l'agenda régional pour le SMDD et au-delà, Actes, Abidjan, 17-19 juillet 2002. Voir version électronique [http://www.nesda.kabissa.org/documents/pac2final\\_french.pdf](http://www.nesda.kabissa.org/documents/pac2final_french.pdf) ; Voir aussi le Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002, New York, Nations Unies, 2002, p. 53

<sup>7</sup> Sadruddin Aga Khan, « Le développement durable : une notion pervertie », *Le Monde diplomatique*, décembre 2002, p. 16-17.

<sup>8</sup> Se reporter, entre autres, aux analyses de Mensuel Silence, *Objectif décroissance, Vers une société harmonieuse*, Parangon, Lyon, 2003 ; Jean Marie Harribey, « Une contradiction insurmontable », *Le Monde diplomatique*, décembre 2002 ; Richard Douthwaite, *The Growth Illusion*, Gabriola Island, (Canada), New Society Publishers, 1999.

<sup>9</sup> Joseph E. Stiglitz, *La grande désillusion*, Fayard, Paris, 2002.

<sup>10</sup> Lire, par exemple, *Démocratisation, économie et développement : la place de l'enseignement supérieur*, Montréal, Éditions de l'AUPELF, 1992.

<sup>11</sup> Boutros Boutros-Ghali, « L'interaction démocratie et le développement ». Rapport de synthèse, Paris, Unesco, 2003, p. 11.

### **a) La démocratie : créatrice ou corollaire du développement ?**

Une analyse de l'interaction entre la démocratie et le développement durable peut être menée à partir d'un certain nombre de variables dont il serait impossible de dresser le catalogue dans le cadre de ce papier. Pour les besoins de la démonstration, j'en repêche quelques-unes qui se réfèrent à la fois à la démocratie politique, économique et sociale. Dans la sphère politique, la variable de la démocratie politique, avec ses attributs du pluralisme idéologique et de la représentativité, de la primauté du droit, de respect des droits de l'homme, de la justice sociale, etc., crée des conditions optimales pour le développement durable. Essentiellement définies comme des réalités concrètes, ces valeurs sont des éléments *constitutifs* du processus de développement<sup>12</sup>. Dès lors qu'on accepte ce postulat, la promotion et la protection de ces valeurs deviennent indispensables à la satisfaction des besoins liés à la vie et à l'épanouissement de l'être humain considéré à la fois comme individu et comme membre de la société.

Dans la perspective des pays d'Afrique francophone, une démocratie consolidée par ces valeurs et par l'adoption des politiques sociales et économiques bien conçues est susceptible de promouvoir les capacités de chacun et de rendre possible l'implication des citoyens quant à la définition et au choix de leurs initiatives. Au regard de la situation des pays en conflits, l'approfondissement de la démocratie et la consolidation de l'État de droit, de même que le respect des droits démocratiques, sont des moyens privilégiés d'une politique au quotidien de prévention des conflits (d'origines politique, ethnique ou régionale) ou de leur règlement pacifique. Il est évident que sans la paix, il ne saurait y avoir ni démocratie, ni développement, ni même expansion du commerce, investissement et croissance économique. La résolution des conflits est un préalable à la reconstruction d'un nouvel État démocratique, respectueux des différences et capable de réfléchir sur les perspectives du développement économique et social.

A ce postulat s'ajoute celui de l'exercice de la bonne gouvernance qui pose la question du renouvellement des modalités de la décision et interpelle les fondements de la rationalité des comportements d'acteurs. La bonne gouvernance est devenue une panacée pour une solution durable aux divers problèmes socio-économiques. Et cela, à cause des échecs économiques enregistrés au cours de deux dernières décennies, de l'importance de la corruption qui encourage les détournements dans la gestion des ressources domestiques et externes, du phénomène de la globalisation et de ses impératifs en matière de politique environnementale, etc. Est-il besoin d'ajouter que, lorsque les gouvernants sont corrompus, incompetents et qu'ils ne se montrent pas responsables envers leurs populations, les économies nationales se délitent ? Lorsque les inégalités sociales sont très élevées, les riches ont souvent la mainmise sur l'appareil politique et ne se préoccupent pas des pauvres, empêchant ainsi une large répartition du développement.

Dans la mesure où la bonne gouvernance convoque la saine gestion publique, amplifie la transparence et la responsabilisation des institutions démocratiques, implique l'obligation de rendre des comptes, elle consolide les avancées en matière de démocratie politique et fait des populations les acteurs et les bénéficiaires de la stabilité dans le respect de la justice sociale. Elle est une offensive contre la corruption et les impunités en tant que facteurs de désintégration sociale et de distorsion du système économique qui sapent la légitimité des institutions politiques. En l'absence d'une gouvernance saine en termes de politique économique, de bon gouvernement – et des institutions et de la participation démocratique à la vie politique –, les pays africains francophones, aujourd'hui classés comme des pays à faible développement humain, ne peuvent espérer voir leurs efforts de développement aboutir à long terme.

Dans un autre ordre d'idées, la relation démocratie/développement s'inscrit dans les efforts menés sur le plan économique et social. Elle a comme fondements la justice sociale et l'équité qui sont des bases essentielles à la consolidation de la démocratie et à la réalisation d'un développement durable. Mieux suivie, la démocratie économique concourt à un réel développement et offre un minimum de conditions de vie décentes aux citoyens. Il est intolérable du point de vue politique et inacceptable du point de vue moral que certaines couches de la population soient marginalisées et qu'elles ne bénéficient pas de la stabilité démocratique. Les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté doivent permettre aux populations vulnérables de satisfaire leurs besoins de consommation immédiats. Elles doivent se traduire dans des mesures d'élargissement de la gamme des choix offerts à la population : accès à la connaissance, aux possibilités d'emplois, aux services de santé, à un environnement propre ne présentant pas de danger, à

---

<sup>12</sup> Amartya Sen, *Un nouvel ordre économique*, Odile Jacob, Paris, 2000.

l'enseignement, etc.<sup>13</sup>. La mise en route de telles mesures participe pleinement au processus de développement et à sa durabilité économique et sociale, avec à la clé le développement des compétences, les changements des valeurs et des modes de vie. Par ailleurs, la justice sociale et l'équité sont aussi nécessaires pour « *créer des espaces de dialogue, pour renforcer le respect et les droits des minorités* » ethniques, sociales ou religieuses qui, finalement, sont aussi actrices dans la réalisation du développement. L'absence de justice suscite des phénomènes de repli identitaire qui se traduisent souvent par des extrémismes avec leurs suites de violence, qui sont non seulement des freins à la consolidation de la démocratie mais aussi à la solidarité générationnelle.

### **b) Le développement durable par la participation démocratique**

Le développement durable est un processus global qui embrasse le politique, l'économique, le social, le culturel et la technique, permettant ainsi l'épanouissement et le bien-être d'une communauté humaine<sup>14</sup>. La démarche opérationnelle et méthodologique que lui a assignée l'Agenda 21 de Rio me semble une piste intéressante à partir de laquelle on peut tirer la relation de son interaction avec la démocratie. Non seulement elle dit ce qu'il faut faire, mais aussi et surtout, elle dit comment le faire aujourd'hui de façon qu'on puisse continuer à le faire demain. Par rapport aux situations de l'Afrique francophone, quelques axes d'action tels que la précaution, la participation, la solidarité, etc., constituent les chaînons qui relient la construction et la consolidation du développement durable à celles de la démocratie.

Dans son principe, la précaution repose sur une approche préventive plutôt que réparatrice. La mise en œuvre des programmes nationaux de développement ne seront politiquement durables que s'il y a une « durabilité politique »<sup>15</sup>, c'est-à-dire un consensus au sein de la société quant à la légitimité de l'État, aux droits et responsabilités des citoyens, à l'adhésion à un certain nombre de valeurs telles que la bonne gouvernance, l'équité, la justice, le respect des libertés démocratiques, etc. Il est difficile, voire impossible, de réaliser le développement durable là où la guerre fait rage et là où existe une violence politique répandue, ou dans les pays où les droits et libertés des populations sont sévèrement entravés. Dans un tel environnement, la production économique ne peut atteindre un niveau significatif, ni répondre aux besoins de la population. La précaution implique la prévention des conflits armés mais aussi la promotion et le respect des libertés démocratiques qui constituent des actes politiques essentiels pour la mise en œuvre des programmes de développement.

Comme stratégie, la participation de l'ensemble des acteurs institutionnels et sociaux est souhaitée, tant au niveau de l'élaboration des programmes de développement qu'à celui de la prise de décision. La complexité des problèmes posés par la recherche d'un développement durable nécessite de nouvelles procédures démocratiques où le débat ne serait plus accaparé par les seuls experts. C'est-à-dire qu'au-delà des structures administratives, expertes ou militantes, il faut développer des structures autonomes de débat, et ceci dès le niveau local. La question est de savoir comment, par exemple, la participation au développement, le droit d'association, le droit à l'éducation, le droit à un environnement sain, etc., relèvent de la démocratie et ne sauraient être promus sans elle. La participation directe des citoyens aux débats de projets de développement qui concernent leurs localité, leur ville, ou leur région, etc., donne lieu à une opinion éclairée à une décision consensuelle. On le sait bien, tout système démocratique repose sur le dialogue et le consensus ; ce qui suppose que toute décision touchant la vie des citoyens doit être voulue et acceptée de part et d'autre réciproquement. La promotion des tous les droits évoqués ci-dessus ne peut s'accomplir que dans le dialogue et dans un environnement de liberté. Plus les individus seront associés à la définition des politiques, plus celles-ci seront susceptibles de refléter leurs aspirations.

La participation doit s'entendre comme un « *processus à travers lequel des agents influencent et partagent le contrôle sur la fixation des priorités, la définition des politiques, l'allocation des ressources et l'accès*

---

<sup>13</sup> Marc-Laurent Hazoumé, « L'Afrique et le défi démocratique. Essai sur l'éducation des adultes pour la démocratie et la culture », Hambourg, Institut de l'Unesco pour l'éducation, 1999, p. 50.

<sup>14</sup> Yao Assogba, « Démocratie-développement en Afrique noire : défis et raisons d'espérer », actes du colloque *Retour au pluralisme politique et perspectives de consolidation de la démocratie en Afrique*, Québec, université Laval, 1995, p. 10.

<sup>15</sup> Il y a quelques années, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) avait exposé sa vision du développement durable en insistant sur cinq piliers : la durabilité environnementale, la durabilité économique, la durabilité politique, la durabilité sociale et la durabilité culturelle. Voir ACDI, *Notre engagement à l'égard du développement durable*, Ottawa, 1997. Voir la version électronique dans <http://www.bellanet.org/partners/equal-egale/documents/engagedd.html>

*aux biens et services publics* »<sup>16</sup>. Ainsi, pour que les populations locales aient à cœur de rechercher la durabilité du développement à long terme, elles doivent impérativement pouvoir sentir qu'elles sont personnellement concernées par leur propre développement et qu'elles ont un mot à dire à cet égard. Le déficit de participation démocratique constitue un obstacle à la mise en oeuvre du concept de développement durable. Au niveau institutionnel, les organisations de la société civile doivent travailler avec les gouvernements comme des partenaires au développement durable. Elles doivent développer des stratégies de plaidoyer et de *lobbying* auprès des gouvernements, des organisations sous-régionales et internationales pour défendre les intérêts généraux de la population. De cette manière, elles amèneront les gouvernements à accorder une attention aux problèmes de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'environnement, etc.

Le principe de solidarité entre les générations actuelles et futures, et entre toutes les populations du monde, met l'accent sur l'existence d'un environnement porteur au niveau local, national et international. Les initiatives dans les domaines aussi divers que la préservation des écosystèmes, la diversité biologique, l'énergie durable, les ressources en eau, les vulnérabilités et la viabilité des villes, etc., ne peuvent s'accomplir efficacement que dans un esprit de collaboration. Chaque pays a un rôle à jouer et des responsabilités à assumer pour que les actions amorcées ne se réduisent pas à un processus de création de richesses au détriment de l'environnement ; ce qui signifierait que la démocratie africaine aura été seulement « *l'organisation d'élections sans débat sur le système économique néo-libéral qui exacerbe et perpétue inégalités et injustices* »<sup>17</sup>. Quels que soient les types d'initiatives engagées, celles-ci demeurent des actions privilégiées d'expérimentation de nouvelles formes d'organisation entre l'État démocratique auquel on associe les acteurs individuels, collectifs ou institutionnels.

### **Notes conclusives**

Je ne peux conclure cette réflexion sans dire un mot sur le rôle de l'État et celui de la Francophonie dans ce débat. Chaque État est le principal responsable de son propre développement démocratique, économique et social. Dans ce contexte, l'enjeu est clairement, pour la Francophonie, de renforcer par diverses initiatives les principes et la pratique de la démocratie au sens fort du terme, c'est-à-dire la construction, fut-elle progressive, des cadres institutionnels élargissant l'espace d'une gestion citoyenne de la vie économique, politique, sociale et culturelle. La Francophonie y trouve aussi son espace par le soutien qu'elle apporte aux États dans la mise en place des politiques nationales du développement durable, dans la mobilisation de l'expertise francophone et le renforcement des capacités dans les divers champs que recouvre ces deux projets.

---

<sup>16</sup> Définition donnée lors d'un atelier organisé par la Banque mondiale du 29 avril au 3 mai 2003 à Washington. Voir [www.worldbank.org/wbi/socialprotection/africa/hq/pdfpapers/shahfr/pdf](http://www.worldbank.org/wbi/socialprotection/africa/hq/pdfpapers/shahfr/pdf)

<sup>17</sup> Aminata Traoré, *Le viol de l'imaginaire*, Paris, Actes Sud-Fayard, 2002.